Sarl cspl 35 SARIAN-FORMATIONS *Certification SGS N° 03624*

Formations aux Permis : BE Remorque – C1 – C1E - C Porteur - CE Super-lourds TAXI /VTC

Agence de Rennes : 6, Impasse du Ruisseau, ZA SUD la rivière 35530 NOYAL SUR VILAINE

Siege: 17, Rue Winston Churchill - 56000 VANNES - ☎ **: 02.97.40.51.80**

Code APE 8553 Z – SIRET N° 803 202 100 00019 sarl au capital de 78 000€ - Agrément *Préfectoral N° E 12 035 07900*

E-mail: angelina@sarian-formations.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53560897856 auprès du préfet de Région

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes: ACTIONS DE FORMATION

Extrait du Programme de Formation*

PERMIS D

• Intitulé de la prestation : Formation de préparation aux examens théoriques et pratiques du permis de conduire de la catégorie D.
• Nature réglementaire : Habilitation d'État (Sécurité routière / Ministère de l'Intérieur).
• Référencement officiel : Répertoire Spécifique de France Compétences.
• Code officiel de la fiche : RS5765 (Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés au transport de personnes).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :
Être capable de conduire un véhicule de transports en commun de personnes.

Cette catégorie de permis permet de tracter une remorque ne dépassant pas 750 KG de P.T.A.C.

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉREQUIS :
Tout public titulaire du permis B en cours de validité, âgé de 24 ans
Être reconnu apte médicalement par le médecin agréé (visite médicale d'aptitude à la conduite des véhicules de la catégorie D préalable à l'entrée en formation)

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION :
- 70 heures
- De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au vendredi

LIEU DE LA FORMATION : SARIAN FORMATIONS site de NOYAL SUR VILAINE

CONTENU DE LA FORMATION :
Préparation à l'interrogation orale et écrites de l'épreuve hors circulation.
Contrôles de sécurité
Conduite et manœuvres en sécurité, de manière écologique et économique.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
- Fournitures pédagogiques spécifiques à la catégorie
- Cours théorique en salle
- Véhicules écoles de la catégorie équipés de doubles commandes
- Cours pratique sur aires d'évolution fermées à la circulation (piste privée)
- Cours pratique en circulation réelle.

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) :
Les formateurs sont tous expérimentés avec la qualification « BEPECASER Mention Groupe Lourd » et un minimum de 5 ans en activité de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION
Contrôles continus, test, examens blancs,

VALIDATION :
Code de la route (ETG valable 5 ans) si examen code.
Permis de conduire de la catégorie.

• BLOCS DE COMPÉTENCES :
Non applicable. Le Permis D est une habilitation d'État unitaire. Elle n'est pas segmentée en blocs de compétences capitalisables de manière indépendante.

• ÉQUIVALENCES ET CORRESPONDANCES :
Néant. Il n'existe aucune équivalence ou correspondance directe entre le Permis D et d'autres diplômes ou titres professionnels de l'Éducation Nationale.

• PASSERELLES :
Néant. L'obtention de ce permis ne donne droit à aucune dispense automatique d'épreuve sur d'autres cursus de formation.

POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS
• Poursuites d'études et spécialisations logiques :
- Qualification Initiale Minimale Obligatoire (FIMO Voyageurs), indispensable pour exercer le métier de conducteur de manière professionnelle.
- Extension vers le Permis DE (Traction de remorques lourdes affectées au transport de personnes / bus articulés).

• Débouchés professionnels et métiers cibles :
- Conducteur d'autocar (lignes régulières, transports scolaires, tourisme).
- Conducteur de bus urbain ou de bus articulé de réseau de transport public.
- Correspondance Code ROME : N4103 (Conduite de transport en commun sur route).

Dispositifs de financement activables pour le Permis D :
- Compte Personnel de Formation (CPF) sous réserve de la signature d'une attestation sur l'honneur certifiant un objectif professionnel.
- Financement par les Opérateurs de Compétences (OPCO) pour les salariés.
- Financement public via France Travail ou les collectivités territoriales (selon éligibilité du dossier du demandeur d'emploi).
- Financement personnel (Autofinancement).

INDICATEURS DE RÉSULTATS OFFICIELS (CONFORMITÉ QUALIOPI V10)

Période de référence : Année 2026 (de janvier à septembre)

Épreuve Hors Circulation (Examen Plateau) 62.50%

Épreuve en Circulation 66.67 %

TAUX D'OBTENTION GLOBAL DE LA CERTIFICATION 64.58 %

Taux d'abandon ou de rupture en cours de cursus 0%

Nombre total de candidats présentés sur la période 4

Le taux de réussite global est calculé en divisant le nombre de candidats ayant obtenu leur examen avec un avis favorable (CEPC) par le nombre total de candidats s'étant présentés à l'épreuve terminale de circulation. Les élèves ayant interrompu leur parcours avant l'attribution d'une place d'examen sont basculés dans le taux d'abandon.

** Programme complet disponible à l'accueil.*